

LES ATELIERS DE L'IMAGINAIRE

Récits, contes et paroles d'aujourd'hui

Libérer la parole, explorer les contes et récits millénaires, en créer de tout neufs,
la Cie La Lune Rousse propose un atelier à l'année :
8 samedis pour se sensibiliser au Conte.

Dans le cadre des Ateliers de l'imaginaire, je vous propose un temps et un espace dédiés à l'exploration. Ici, sans contrainte d'échéances, on approfondit, on découvre, on s'émerveille, et on apprivoise un répertoire. C'est aussi un groupe de travail auquel chaque personne apporte sa spécificité, ses questions, sa richesse.

En fréquentant chaque mois les récits (le sien et ceux des autres), en osant plonger, essayer, se tromper, réussir, recommencer, s'amuser... ce rendez-vous mensuel permettra à chacun d'élargir sa présence, sa voix, son imaginaire, sa manière de raconter.

En ponctuation de ce parcours à l'année, 3 temps-forts vous seront proposés par Anne-Gaël Gauducheau. Ces journées font partie du parcours, mais pourront aussi être suivies indépendamment.

Laure Michaud

Parcours à l'année : Saison 2018/2019

Quand ?

Un samedi par mois, de 10h à 17h30

20/10/18, 17/11/2018, **15/12/18***,

Puis les 26/01/19, 30/03/19, **27/04/19***, 25/05/19, **29/06/19***.

Pour qui ?

Tous les niveaux sont les bienvenus !

Où ?

Au Grand B, 11 rue de Dijon, 44 800 Saint-Herblain, Tram 1 arrêt Mendes France

Avec qui ?

Laure Michaud, artiste conteuse et intervenante sur le parcours à l'année ;

Anne-Gaël Gauducheau, artiste conteuse associée à la Cie La Lune Rousse, elle a imaginé et conçu cet atelier et intervient sur les temps forts thématiques.

Comment ?

Inscription par mail à la cie : lalunerousse@free.fr, sur place au moment de l'atelier ou en ligne sur : <https://www.weezevent.com/ateliers-de-l-imaginaire>. (Pour les habitants du quartier Bellevue Saint-Herblain, inscription à l'accueil du CSC Grand B pour bénéficier du super-tarif au quotient familial)

Informations sur les ateliers auprès de la conteuse

Laure Michaud : 06 44 86 80 | laure.contes@gmail.com

Avec des temps-forts thématiques :

***15/12/18 : Symboles et archétypes dans les contes**

Depuis des millénaires, les contes se transmettent de bouche à oreille et leur apparente simplicité, en même temps que leur mystérieuse profondeur, nous trouble. On pourrait dire que dans un certain nombre de cas, les contes fonctionnent comme les rêves : avec un contenu manifeste et un contenu latent, avec des symboles et des archétypes sur lequel notre psyché s'appuie. Dans cette journée, nous ferons une incursion de l'autre côté du miroir...

***27/04/19 : Regard extérieur sur les travaux en cours**

Vous avez commencé à travailler sur un projet personnel (soit une suite de récits courts, soit un récit long) et vous avez besoin du regard d'une conteuse professionnelle sur votre travail ? Cette journée est faite pour vous ! Anne-Gaël Gauducheau se met à votre disposition pour vous aider à y voir plus clair, affiner les directions et les outils, mettre vos qualités en lumière, dégager les lignes de forces de votre projet.

***29/06/19 : Langue de bois !**

Vous est-il déjà arrivé, en entendant un orateur parler, de vous demander (après avoir admiré la brillance du discours) ce qui avait été dit ? Et de découvrir avec stupeur que ce qui avait été si brillamment exposé était au mieux ...du vide, et au pire.... un chausse-trappe pour la pensée de l'auditeur ? De Georges Orwell à Franck Lepage, en passant par Tadeus Kantor, des gens ont pris la liberté de rire du langage sérieux du pouvoir. Cette journée est faite pour ça : rire des absurdités de la novlangue et libérer notre parole par l'improvisation version « machine à phrases » ...tout le contraire de l'art du conteur ? À voir !



Pour réserver tout de suite **l'atelier à l'année**, scanner le QR code avec un smartphone.

(sans smartphone ce n'est pas la fin du monde : vous pouvez vous inscrire sur place ou par mail à lalunerosse@free.fr ou au 02 40 76 93 37)

Pour réserver tout de suite une ou plusieurs des trois **journées thématiques**, scanner le code avec un smartphone :

(vous pouvez aussi vous inscrire en nous contactant au 02 40 76 93 37)



LES ATELIERS DE L'IMAGINAIRE

Récits, contes, paroles d'aujourd'hui

FICHE D'INSCRIPTION - saison 2018/2019

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE (n° / rue / CP / ville) :

TÉLÉPHONE : / E-MAIL :

En cas d'urgence, personne à contacter

NOM / PRENOM : / TÉLÉPHONE :

DATES DES ATELIERS, un samedi par mois, entre 10h et 17h30 au **CSC Le Grand B**, salle Bellevue - 11 rue de Dijon - 44800 Saint Herblain (entourer les dates choisies le cas échéant) :

20/10/2018 -- 17/11/2018 -- 15/12/2018 -- 26/01/2019 -- 30/03/2019 -- 27/04/2019 -- 25/05/2019 -- 29/06/2019

① pour les habitants résidant dans le quartier Est de St-Herblain et adhérents au CSC le Grand B : tarif selon le coefficient familial, l'inscription et le règlement des ateliers ayant lieu directement auprès du CSC le Grand B.

FORMULE CHOISIE (cocher les cases) :

	TARIF TTC	dont adhésion CSC	Hors Taxes + TVA (20%)	Règlement Weezevent	Réduction -20% faibles revenus
<i>Les 8 ateliers de la saison</i>	<input type="checkbox"/> 360 € TTC	10 €	291,67 € HT + TVA 58,33	<input type="checkbox"/>	290 € TTC <input type="checkbox"/>
<i>3 journées thématiques : 15/12/2018 - 27/04/2019 - 29/06/2019</i>	<input type="checkbox"/> 160 € TTC	10 €	125,00€ HT + TVA 25,00	<input type="checkbox"/>	130 € TTC <input type="checkbox"/>
<i>1 journée thématique</i>	<input type="checkbox"/> 90 € TTC	10 €	66,67 € HT + TVA 13,33	<input type="checkbox"/>	74 € TTC <input type="checkbox"/>
<i>Ateliers à la carte (4 mini)</i>	<input type="checkbox"/> 200 € TTC	10 €	158,33 € HT + TVA 31,67	<input type="checkbox"/>	162 € TTC <input type="checkbox"/>
<i>Journée supp. / à la carte (>4)</i>	<input type="checkbox"/> 50 € TTC	-	33,33 € HT + TVA 68,67	<input type="checkbox"/>	40 € TTC <input type="checkbox"/>

EN CAS DE REGLEMENT PAR CHÈQUE (2 à 4 chèques)

1 chèque de 10€ d'adhésion au Grand B + 1 chèque de€

1 chèque de 10€ d'adhésion au Grand B +chèque(s) de€

☞ Toute inscription est définitive et due. La compagnie ne remboursera pas les sommes versées, sauf cas justifiés suivants : perte d'emploi, déménagement dans une autre ville, changement de situation familiale.

Règlement intérieur : cf. verso

Droit à l'image : Le/la participant/e autorise la Cie La Lune Rousse à utiliser des prises de vue de l'atelier sur lesquelles il/elle pourra apparaître, pour les besoins de la communication générale de la compagnie : images et vidéos sur supports Internet (site, facebook,...), et supports papier (flyers, rapport d'activités interne, ...) etc..... **En cas de désaccord, cocher cette case :**

DATE :

SIGNATURE :

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

I - PRÉAMBULE

La CIE LA LUNE ROUSSE est une association, dont le siège est domicilié à SAINT-HERBLAIN (44). Une des activités annexes de la CIE LA LUNE ROUSSE est de dispenser des formations autour de la lecture à voix haute et de la prise de parole en public, à destination d'amateur ou au titre de la formation professionnelle continue (déclaration d'existence numéro 52 44 05733 44, délivré par la DRTEFP des Pays de la Loire).

Le présent règlement intérieur a vocation à préciser certaines dispositions s'appliquant à tous les inscrits et participants aux différents ateliers ou stages organisés par la CIE LA LUNE ROUSSE dans le but de permettre un fonctionnement régulier des formations proposées.

La CIE LA LUNE ROUSSE sera dénommée ci-après «CIE LA LUNE ROUSSE » ; Les personnes suivant les ateliers ou stages seront dénommées ci-après « participants » ; Le Président de la CIE LA LUNE ROUSSE sera ci-après dénommé « le responsable de la compagnie ».

II - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1 :

Conformément aux articles L. 6352-3 et suivants et R. 6352.1 et suivants du Code du travail, le présent règlement intérieur a pour objet de définir les règles générales et permanentes et de préciser la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles relatives à la discipline, notamment les sanctions applicables aux participants et les droits de ceux-ci en cas de sanction.

III - CHAMP D'APPLICATION

Article 2 : Personnes concernées

Le présent règlement s'applique à tous les participants inscrits à une session dispensée par la CIE LA LUNE ROUSSE, et ce, pour la durée de l'atelier ou de la formation suivie.

Chaque participant est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit un atelier ou une formation dispensée par la CIE LA LUNE ROUSSE, et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'observation de ce dernier.

Article 3 : Lieu

L'atelier ou la formation aura lieu dans des locaux, soit loués par la CIE LA LUNE ROUSSE, soit mis à sa disposition. Les dispositions du présent règlement sont applicables au sein de tout local ou espace accessoire.

IV - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Article 4 : Règles générales

Chaque participant doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu.

Article 5 : Boissons alcoolisées

Il est interdit aux participants de pénétrer ou de séjourner dans les locaux en état d'ivresse ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées.

Article 6 : Interdiction de fumer

En application du décret n°92-478 du 29 mai 1992 fixant les conditions d'applications de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est interdit de fumer dans les locaux.

Article 7 : Restauration

Il est interdit, sauf autorisation spéciale, donnée par le responsable de la CIE LA LUNE ROUSSE ou son représentant, de prendre ses repas dans les salles où se déroulent les ateliers ou stages.

Article 8 : Consignes d'incendie

Conformément aux articles R. 4227-28 et suivants du Code du travail, les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs des issues de secours doivent être affichés dans les locaux de manière à être connus de tous les participants.

Article 9 : Accident

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours d'atelier ou de formation doit être immédiatement déclaré par le participant accidenté ou les personnes témoins de l'accident, à la CIE LA LUNE ROUSSE.

V - DISCIPLINE

Article 10 : Tenue et comportement

Les participants sont invités à se présenter sur le lieu en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans les locaux.

Article 11 : Horaires

Les horaires sont fixés par la CIE LA LUNE ROUSSE et portés à la connaissance des participants soit directement, par communication papier ou numérique. Les participants sont tenus de respecter ces horaires.

La CIE LA LUNE ROUSSE se réserve, dans les limites imposées par des dispositions en vigueur, le droit de modifier les horaires en fonction des nécessités de service. Les participants doivent se conformer aux modifications apportées par la CIE LA LUNE ROUSSE aux horaires d'organisation de l'atelier ou du stage. En cas d'absence ou de retard, il est préférable pour le participant d'en avvertir soit le responsable de l'atelier ou de la formation, soit le siège de la CIE LA LUNE ROUSSE.

Article 12 : Accès au lieu de formation

Sauf autorisation expresse de la CIE LA LUNE ROUSSE, les participants ayant accès au lieu de l'atelier ou de stage ne peuvent y entrer ou y demeurer à d'autres fins, ou faciliter l'introduction de tierces personnes.

Article 13 : Usage du matériel

Chaque participant a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui serait éventuellement confié. Les participants sont tenus d'utiliser le matériel éventuel conformément à son objet : l'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles, est interdite.

À la fin de l'atelier ou du stage, le participant est tenu de restituer tout matériel et/ou document appartenant à la CIE LA LUNE ROUSSE, éventuellement en sa possession.

Article 14 : Enregistrements

Il est formellement interdit, sauf dérogation écrite de la CIE LA LUNE ROUSSE, d'enregistrer ou de filmer les sessions d'atelier ou de formation.

Article 15 : Documentation pédagogique

La documentation pédagogique éventuellement remise lors des sessions d'atelier ou de formation est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel.

Article 16 : Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou d'endommagement de biens personnels des participants

La CIE LA LUNE ROUSSE décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les participants dans les locaux.

Article 17 : Droit disciplinaire

Tout manquement du participant à l'une des dispositions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction.

Selon la gravité du manquement constaté, la sanction pourra consister : soit en un avertissement ; soit en une mesure d'exclusion définitive. Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.